

Le collège communal porte à la connaissance de la population que

La **Société Electrawinds**, dont le siège social est situé, **John Cordierlaan 9, 8400 Oostende**, prévoit d'introduire prochainement une demande de permis unique relative à **l'implantation d'un parc de 7 éoliennes d'une puissance totale maximale de 21 MW** sur le territoire de la commune d'Oreye au nord de la Chaussée Romaine.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, cette demande de permis doit faire l'objet d'une **ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT** et d'une **REUNION D'INFORMATION DU PUBLIC**, à laquelle quiconque est invité à assister.

La **REUNION D'INFORMATION DU PUBLIC** aura lieu le **27 mars 2012 à 19h**, à l'école communale d'Oreye à l'adresse :
Rue de la Cité 20, 4360 Oreye.

Cette réunion d'information est organisée par la société Electrawinds, avant le dépôt de la demande d'autorisation, et a pour objet:

- 1°) de permettre au demandeur de présenter son projet;
- 2°) de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
- 3°) de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
- 4°) de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Des informations sur le projet de la société Electrawinds peuvent être obtenues auprès de la personne suivante:

Aurélie Deshpande Projectmanager SA Electrawinds tel: 059/56 97 00

Dans un délai de quinze jours à dater de la tenue de la réunion d'information, toute personne pourra transmettre par écrit au Collège communal, en indiquant ses nom et adresse, ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

A Oreye, le 9 mars 2012

PAR LE COLLEGE COMMUNAL :

La Secrétaire communale,

B. MAHY.



La Bourgmestre,

I. ALBERT.

